

Fusion JAUSIERS / FAUCON

Information sur la scolarisation des enfants de Faucon et le transport scolaire

Compte rendu de la réunion du 08 Juin 2018 à la Salle des Fêtes de FAUCON

- Présents : Michel DELOINCE, Lucien GILLY, Daniel JEAN, Robert SESSA, Denyse BOERI, Bernard REYNAUD, Christian PIERRE, Jean-Philippe DEMOULIN, Josiane STUPNICKI, Michel FORTOUL, Michel CAMARA, Christian DUMONT.

Les familles concernées par la scolarisation de leur(s) enfant(s) en maternelle et primaire à la rentrée de septembre 2019 ont été convoquées. Réunion pour connaître la position des parents.

Tour de présentation des parents.

Tour de présentation des élus.

Après discussions, les principaux échanges peuvent se résumer ainsi :

Michel DELOINCE (Maire de FAUCON) informe que la compétence « Transport scolaire », anciennement exercée par le Département, dépend désormais de la Région.

L'actuel circuit de transport scolaire de Faucon à Barcelonnette :

- sera maintenu tel qu'il est aujourd'hui s'il y a plus de 8 élèves inscrits,
- sera maintenu avec de nouvelles conditions financières s'il y a entre 5 et 8 élèves,
- sera supprimé s'il y a moins de 5 élèves.

Une feuille d'information a été donnée aux parents présents expliquant la nouvelle organisation d'inscription entre le 18 juin et le 31 juillet 2018.

Une information a été communiquée aux familles concernant le coût des frais de scolarisation réglés et budgétisés chaque année par la commune de Faucon, école par école de la vallée.

(45 à 50 000 euros sur le budget 2018 : frais de scolarisation, participation aux frais de cantine et au transport scolaire).

Lucien GILLY (Maire de JAUSIERS) précise que la commune de Jausiers met en place une navette gratuite sur sa commune. Avec la fusion, la nouvelle école de secteur sera l'école de Jausiers (maternelle et primaire).

Il souhaite que tout se passe en douceur. Que tout enfant qui a commencé un cycle puisse aller jusqu'au bout. Quand il y a fratrie, l'enfant peut continuer à Barcelonnette. De même, il a été acté que pour les enfants de classes adaptées, l'avis médical sera suivi.

Si une nouvelle famille s'installe à Faucon à compter de 2019, l'enfant sera rattaché à son école de secteur, Jausiers. Si l'enfant est scolarisé ailleurs sans dérogation, la commune de Jausiers ne paiera pas les frais de scolarité.

Le Maire et les élus de Faucon ont proposé de notifier sur la charte de faire un lissage sur tout le primaire.

Pourquoi ne pas souder les 2 cycles « maternelle et primaire », pour permettre aux enfants qui ont commencé à Barcelonnette d'y rester s'ils le souhaitent.

Toujours prendre en compte l'intérêt des enfants et des familles.

Si un enfant qui arrive en fin de cycle maternelle a un frère ou une sœur scolarisé à l'école primaire, il pourra être scolarisé dans la même école que son frère ou sa sœur (*un enfant qui termine son cycle de maternelle à Barcelonnette pourra intégrer l'école primaire de Barcelonnette si un frère ou une sœur y est déjà inscrit*).

Le 28 juin prochain, Madame la Sous-Préfète va réunir l'ensemble des Maires et élus de la Vallée de l'Ubaye pour évoquer les différents problèmes qui ont été décelés sur notre territoire, afin d'obtenir une harmonisation des procédures.

En conclusion :

L'ensemble des familles présentes ont formulé le souhait de maintenir la scolarisation de leur(s) enfant(s) dans les écoles de Barcelonnette (école privée et publique), Enchastrayes et St Pons.

C'est la question du financement des frais de scolarité, en tenant compte de la volonté des parents ci-dessus exprimée, qui doit être revue dans son ensemble. Ceci dans le respect des dérogations établies et légales de l'Education Nationale.

Il a été décidé de réunir à nouveau l'ensemble des membres du CO.PIL en Mairie de Jausiers le lundi 18 juin 2018 à 16h30 pour évoquer les questions soulevées lors de cette réunion, ainsi que d'autres points concernant l'intégralité du projet de charte de fusion Jausiers-Faucon.